

Règlement Chien Sanitaire 1/2/3

Conditions générales:

- Pour recevoir le challenge, il faut être membre du CSBB
- Peuvent participer uniquement les Briards avec le livret de travail rouge du SCS
- On prend en compte uniquement les résultats des concours sanitaires CH
- Le participant avec le plus de points en ChS 1, 2 ou 3 gagne en respectant les conditions suivantes :
- A points égaux, gagne à chaque fois le nombre de points le plus élevé dans l'ordre suivant: ChS 3, 2, 1, ensuite les points en travail avec le nez, obéissance.

Condition d'attribution

- Le conducteur du chien doit présenter au moins 2 résultats d'un concours sanitaire, dont au moins un concours sanitaire réussi avec « TB Ment ».

Le Challenge est attribué définitivement si:

- Le prix a été gagné 3 fois avec le même chien
- Ou après 8 attributions à ce conducteur de chien qui a gagné le prix le plus souvent (indépendamment du chien). Si cela concerne plusieurs participants on prend en compte d'abord les victoires des classes supérieures et ensuite le nombre de points.

6 septembre 2006